

PROCÉDURE 2026 - 2027 STOCKAGE - TRANSPORT - RETRAIT DES TATAMIS

STOCKAGE

Les 220 tapis bleus 2m*1m et les 150 tapis jaunes 2m*1m appartenant au Comité Départemental d'Ille-&-Vilaine de judo sont stockés au siège des TRANSPORTS BERTRU. Le dispatch des tapis est décrit dans la fiche de commande de transport/retrait.

Adresse :
TRANSPORT BERTRU ANDRE
Z.A Champs Niguel
Avenue Lavoisier
35170 BRUZ
Tél / 02.99.52.71.70
Mob/ 06.80.68.40.31
Mail / direction@transports-bertru.fr

TRANSPORT

Une procédure d'acheminement des tapis sur les lieux des compétitions par les TRANSPORTS BERTRU est dorénavant proposée aux clubs moyennant une facturation du club (cf. § Facturation), comprenant la livraison et la reprise des tapis aux horaires spécifiés en verso de ce document

RETRAIT

Il est aussi possible pour les clubs qui souhaitent gérer par eux même le retrait des tapis au siège des TRANSPORTS BERTRU de le faire moyennant un coût d'enlèvement forfaitaire (cf. § Facturation), aux horaires spécifiés sur la fiche de 'Transport / Retrait'.

PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE

- Le club demandeur télécharge sur le site du CD 35 la fiche Transport-Retrait des tapis et y apporte les informations demandées.
- Il transmet cette fiche au secrétariat du CD 35 (comite35@ffjudo.com) afin de procéder à la validation du dit document. (Un délai de 15 jours est demandé entre la demande et le jour du transport ou retrait), **accompagnée du règlement par chèque ou des références du virement.**
- La fiche validée est adressée par le secrétaire général du CD 35 au TRANSPORTEUR BERTRU (en copie le club demandeur) **s'il y a paiement par chèque ou après confirmation de la trésorière dans le cas d'un virement.**
- Le club demandeur prend alors attache avec le transporteur afin de se coordonner sur les modalités de transport ou des retrait et retour des tapis.

POINTS IMPORTANTS

- Les palettes doivent être stockées en intérieur.
- A la fin de la compétition ou de l'animation club, respecter le stockage des tapis par palette (nombre de tapis et couleur). **Les tapis doivent être propres.**
Conseil : Prévoir un responsable d'empilement des tapis.
- Mise à disposition du club demandeur d'un transpalette lors du transport des tapis ou du retrait de ces derniers sur le lieu de stockage.
Conseil : Voir avec la mairie pour la mise en œuvre lors du déchargement et du chargement des tapis du camion, d'un matériel de type chariot élévateur FENWICK™® ou MANITOU™®.
- Lors de la livraison et de la reprise des tapis prévoir au minimum deux personnes pour l'accueil du transporteur sur le lieu du déchargement et du chargement des tapis.

FACTURATION

Le paiement doit être effectué au moment de la demande de transport ou de retrait. La facture sera adressée au club par le Comité Départemental l'évènement.

Tarif 2025-26 (révisable annuellement) :

- ✓ Transports par la société BERTRU : **400 euros** (sous réserves, attente validation)
- ✓ Retrait/Retour par vos soins au siège de la société BERTRU : **130 euros**

Pascal BAUDELOCHE
Président CD JUDO 35